

# TABLEAU CRITÈRES LICENCE CLUB CAMPAGNE 2023/2024



# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>1</b>	<b>Valorisation du produit</b>	<b>3 165</b>			
<b>11</b>	<b>Médias</b>	<b>1 815</b>			
<b>1100</b>	Niveau de classement de l'éclairage	<b>400</b>	Éclairage non classé en E3 au minimum et/ou Eh < 1000 Lux = <b>0 pt</b> Classement E3 avec Eh moyen > 1000 Lux = <b>100 pts</b> Classement E2 = <b>250 pts</b> Classement E1 = <b>400 pts</b>	Classement éclairage + Lux	
<b>1101</b>	Taux de remplissage Face caméra	<b>100</b>	Toute autre situation = <b>0 pt</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 5 matchs de la saison N-1 = <b>50 pts</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 15 matchs de la saison N-1 = <b>100 pts</b> <b>Pour les accédants du National 1 à la Ligue 2 BKT :</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 1 match de la saison N = <b>50 pts</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 2 matchs de la saison N = <b>100 pts</b>	nombre	
<b>1102</b>	Nombre de places équipées dans la zone de travail dédiée aux médias	<b>90</b>	Si X < 5 = <b>0 pt</b> Si 5 ≤ X < 15 = <b>30 pts</b> Si 15 ≤ X < 25 = <b>60 pts</b> Si X ≥ 25 = <b>90 pts</b>	nombre	
<b>1103</b>	Existence d'une plateforme caméra principale située au centre de la tribune principale, dans le prolongement de la ligne médiane, et superficie	<b>400</b>	Plateforme non située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons autres que l'orientation du soleil = <b>20 pts</b> Plateforme située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>45 pts</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons d'orientation du soleil = <b>90 pts</b> Plateforme située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min = <b>130 pts</b> + Respect des conditions du GDP Licence Club = <b>270 pts</b>	OUI	NON
<b>1104</b>	Position caméra «base»	<b>200</b>	Pas de dispositif répondant aux exigences du GDP Licence = <b>0 pt</b> Caméra base positionnée comme en 2022/2023 = <b>75 pts</b> Zone technique alignée sur la caméra base (à 2,5m de la ligne de touche) = <b>200 pts</b>		
<b>1105</b>	Nombre total de places assises couvertes utilisées par les médias (presse écrite, radio ou internet et positions commentateurs TV) situées dans la tribune principale latérale avec prise électrique	<b>75</b>	Si X < 10 = <b>0 pt</b> Si 10 ≤ X < 20 = <b>25 pts</b> Si 20 ≤ X < 40 = <b>40 pts</b> Si 40 ≤ X < 60 = <b>60 pts</b> Si X ≥ 60 = <b>75 pts</b>	nombre	
<b>1106</b>	Nombre de positions réservées aux commentateurs TV	<b>75</b>	Moins d'une position de 2 places = <b>0 pt</b> 1 position de 2 places = <b>25 pts</b> 2 positions ou plus de 2 places = <b>75 pts</b>	nombre de position(s) et de place(s)	
<b>1107</b>	Existence d'une zone flash interview	<b>125</b>	Respect des critères techniques du GDP Licence Club = <b>125 pts</b>	OUI	NON

<b>ANNEXE 1</b> <b>RÈGLEMENT LICENCE CLUB</b> Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1108	Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale d'une certaine superficie	100	Si $X < 500 \text{ m}^2 = 0 \text{ pt}$ Si $500 \leq X < 1200 \text{ m}^2 = 50 \text{ pts}$ Si $X \geq 1200 \text{ m}^2 = 100 \text{ pts}$	m <sup>2</sup>	
1109	Existence d'une puissance énergétique disponible min (en Kva)	75	Puissance inconnue ou $< 100 \text{ KVA} = 0 \text{ pt}$ Puissance comprise entre 100 et 200 KVA et présence d'un bornier = <b>25 pts</b> Puissance comprise entre 100 et 200 KVA et distribution avec 2x63A et 2x32A tri = <b>50 pts</b> Puissance supérieure ou égale à 200 KVA et présence d'un bornier = <b>50 pts</b> Puissance supérieure ou égale à 200 KVA et distribution avec 2x63A et 2x32A tri = <b>75 pts</b>	KVA	
1110	Existence d'une alimentation de secours	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1111	Salle de conférence de presse	125	1111 - <b>Existence d'une salle (ou partie de la zone de travail médias) équipée de plateforme caméra, estrade, lumières, table, boîte de branchement centralisée, sonorisation, chaises et disposant d'un habillage charté L2</b> Non ou si la salle existe mais qu'elle n'est pas équipée (sonorisation, estrade, plate-forme...) = <b>0 pt</b> Oui, séparée temporairement en 2022/2023 et toujours temporairement en 2023/2024 = <b>0 pt</b> Oui, non-séparée = <b>25 pts</b> Oui, séparée temporairement pour la première fois en 2023/2024 = <b>40 pts</b> Oui, séparée = <b>50 pts</b>		
1112			1112 - <b>Superficie de la salle de conférence de presse</b> $X < 30\text{m}^2$ et/ou si salle non équipée au sens du critère 1111 = <b>0 pt</b> $30\text{m}^2 \leq X < 50\text{m}^2 = 45 \text{ pts}$ $50\text{m}^2 \leq X < 75\text{m}^2 = 60 \text{ pts}$ $X \geq 75\text{m}^2 = 75 \text{ pts}$	m <sup>2</sup>	
12	<b>Pelouses</b>	<b>1 350</b>			
1200	Mesure de la dureté de la surface de jeu	100	Absence d'un appareil = <b>0 pt</b> Relevés mensuels = <b>50 pts</b> Relevés avant chaque rencontre = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1201	Système de monitoring des paramètres climatiques et du sol et adhésion au dispositif dépidémo-surveillance	200	1201.0 - <b>Présence d'un système de monitoring des paramètres climatiques et du sol</b> Absence d'un système = <b>0 pt</b> Présence d'un système de mesure manuelle = <b>50 pts</b> Présence d'un système de mesure automatique = <b>150 pts</b>	OUI	NON
			1201.1 - <b>Adhésion au réseau d'épidémo-surveillance</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1202	Présence d'un dispositif d'atténuation du transfert d'effluents vers le milieu naturel	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
1203	Sol constitué d'un substrat élaboré ou renforcé	150	Substrat terre/sable = 0 pt Substrat élaboré = 75 pts Substrat élaboré renforcé = 150 pts	OUI	NON
1204	Présence d'un système de régulation thermique fonctionnel comprenant une gestion raisonnée	250	Absence de dispositif ou neutralisation = 0 pt Système mis en place et fonctionnel + limitation au mode hors gel lors des journées rouges EcoWatt = 100 pts Système mis en place et fonctionnel + fourniture des relevés de températures + limitation au mode hors gel lors des journées rouges EcoWatt + justifier de la mise en place d'un dispositif de comptage énergétique = 250 pts	OUI	NON
1205	Présence d'une bâche de protection climatique	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
1206	Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné	100	Absence de programme de fertilisation annuel raisonné = 0 pt Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné + analyse datant de moins de 3 ans et afférent au substrat en place = 100 pts	OUI	NON
1207	Traçabilité des intrants (relevé annuel des produits ajoutés)	50	Absence de traçabilité des intrants = 0 pt Existence d'un programme de traçabilité des intrants = 50 pts	OUI	NON
1208	Présence d'un dispositif d'économie de l'eau	50	Absence de dispositif = 0 pt Existence de dispositif = 50 pts	OUI	NON
1209	Gestion des opérations d'entretien et travaux d'intersaison	150	1209 - <b>Traçabilité des opérations d'entretien (relevé annuel)</b> Absence de suivi des opérations d'entretien = 0 pt Existence d'un programme de suivi des opérations d'entretien = 50 pts	OUI	NON
1210			1210 - <b>Travaux intersaison</b> Absence de travaux (avec ou sans planning) = 0 pt Travaux mineurs = 40 pts Renouvellement intégral du couvert végétal = 100 pts	OUI	NON
1211	Existence d'un dispositif de luminothérapie ou d'éclairage photosynthétique de compensation comprenant une gestion raisonnée	200	Absence de dispositif ou neutralisation = 0 pt Système mis en place + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt = 80 pts Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt = 140 pts Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt + traçabilité/bilan avec gestion monitorée = 200 pts	OUI	NON

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

### COTATION DES CRITÈRES

### A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère  
(sur 10 000)

### BARÈME

Répondre aux questions posées  
sur la plateforme IsyLicClub  
(principales et complémentaires)

2	Clubs	3 545			
21	Centre d'entraînement	630			
2100	Existence d'un centre d'entraînement	100	Toute autre situation = <b>0 pt</b> Existence d'un centre d'entraînement utilisant les locaux du stade dans lequel il évolue en compétition, mais pas le terrain de ce dernier = <b>50 pts</b> Existence d'un centre d'entraînement n'utilisant pas les locaux et le terrain du stade dans lequel il évolue en compétition = <b>100 pts</b>	OUI	NON
2101	Locaux du centre d'entraînement	200	Absence de vestiaires avec douches pour les joueurs et le staff = <b>0 pt</b> Présence de vestiaires avec douches pour les joueurs et le staff = <b>20 pts</b> + Présence de locaux médicaux = + <b>30 pts</b> + Présence d'une salle de musculation = + <b>30 pts</b> + Présence d'une salle vidéo = + <b>20 pts</b> + Présence d'un bureau pour les entraîneurs = + <b>20 pts</b> + Présence d'une salle de restauration équipée dédiée = + <b>30 pts</b> + Présence d'un espace balnéaire (balnéothérapie/piscine/jacuzzi) = + <b>30 pts</b> + Présence d'une salle de vie/repos = + <b>20 pts</b>	OUI	NON
2102	Existence d'un espace permettant la tenue d'une conférence de presse	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2103	Accueil des spectateurs	50	Aucune session ouverte au public = <b>0 pt</b> 1 à 3 sessions ouvertes au public = <b>20 pts</b> Plus de 3 sessions ouvertes au public = <b>40 pts</b> + Mise en place de séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour chacune des sessions = + <b>10 pts</b>	nombre de sessions(s) + opérations	
2104	Terrains du centre d'entraînement	200	Existence de moins de 2 terrains pelouse naturelle = <b>0 pt</b> Existence d'au moins 2 terrains pelouse naturelle = <b>50 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat élaboré = <b>80 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé = <b>140 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé avec régulation thermique intégrée ou deux en substrat renforcé = <b>200 pts</b>	OUI	NON
2105	Dispositif de captation vidéo	30	Absence de dispositif de captation vidéo = <b>0 pt</b> Présence de dispositif de captation vidéo = <b>30 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
22	Structure salariée	915			
a)	Compétences administratives	815			
2200	Existence d'un Référent Supporters	50	Pas de référent = <b>0 pt</b> Bénévolat = <b>10 pts</b> Mission secondaire (donc pas unique / - 50% du temps de travail) = <b>25 pts</b> Mission principale mais pas unique (+50% du temps de travail) = <b>50 pts</b>	type de mission et pourcentage	
2201	Existence d'une compétence financière	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2202	Existence d'une compétence administrative et juridique (contrat joueurs et règlements)	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2203	Existence d'une compétence sécurité	65	2203.0 - Existence d'une compétence sécurité qualifiée Temps partiel, externalisation, absence compétence = <b>0 pt</b> Présence compétence qualifiée à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI / NON qualification	
			2203.1 - Existe-t-il une délégation de pouvoir écrite entre la Direction et le DS&S ? Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>15 pts</b>	OUI	NON
2204	Existence d'une compétence organisation	50	Absence compétence, externalisation = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein ou à temps partiel = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2205	Existence d'une compétence communication + presse	50	Absence compétence = <b>0 pt</b> Temps partiel = <b>20 pts</b> Présence compétence ou externalisation à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2206	Existence d'une compétence marketing + commerciale	50	Absence compétence = <b>0 pt</b> Temps partiel = <b>20 pts</b> Présence compétence ou externalisation à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2207	Existence d'une compétence billetterie	50	Absence compétence = <b>0 pt</b> Temps partiel = <b>20 pts</b> Présence compétence ou externalisation à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2208	Existence d'une compétence ressources humaines	50	Absence compétence = <b>0 pt</b> Salarié temps plein ou temps partiel, ou prestataire extérieur payé par le club = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2209	Existence d'une compétence entretien pelouse	50	Absence compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Salarié temps plein club ou prestataire privé extérieur payé par le club = <b>50 pts</b>	OUI	NON

<b>ANNEXE 1</b> <b>RÈGLEMENT LICENCE CLUB</b> Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2210	Existence compétences digitales	50	Pas de compétence = <b>0 pt</b> Existence d'une compétence community manager = <b>10 pts</b> Existence d'une compétence data/CRM = <b>30 pts</b> Existence compétence data/CRM et community manager = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2211	Existence d'un référent RSE	50	< 30% temps de travail = <b>0 pt</b> Entre 30% et 49% temps de travail = <b>20 pts</b> Entre 50% et 75% temps de travail = <b>40 pts</b> Supérieur à 75% temps de travail = <b>50 pts</b>	pourcentage	
2212	Taux de présence aux séminaires ou réunions organisés par la LFP au cours de la saison 2022/2023	200	% en fonction d'un ratio de présence impacté par la présence en réunion de la personne désignée par le club pour exercer la compétence associée (cf Guide Méthodologique)	pourcentage	
<b>b)</b>	<b>Compétences médicales</b>	<b>100</b>			
2220	Médecins	50	Absence compétence, temps partiel, externalisation = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2221	Kinésithérapeutes	50	Absence compétence salariée et externalisation = <b>0 pt</b> Temps partiel ou ressources < à 2 ressources temps pleins = <b>25 pts</b> Présence compétence de 2 ressources à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>23</b>	<b>Centre de formation</b>	<b>1 700</b>			
2300	Existence d'une centre de formation agréé	900	Aucune proposition de classification pour la saison et aucun accord projet DTN = <b>0 pt</b> Accord sur projet DTN = <b>600 pts</b> Existence d'un centre de formation agréé = <b>900 pts</b>	OUI	NON
2301	Efficacité du centre de formation : Critères d'efficacité	800	moins de 0,5 étoile = <b>240 pts</b> 0,5 <= X <= 1 étoile = <b>320 pts</b> 1,1 <= X <= 2,5 étoiles = <b>480 pts</b> 2,6 <= X <= 3 étoiles = <b>560 pts</b> 3,1 <= X <= 3,9 étoiles = <b>720 pts</b> 4 étoiles et + = <b>800 pts</b>	nombre d'étoile(s)	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2302	Efficacité de la formation pour les clubs sans centre de formation agréé	480	<p>&lt; 500 points = <b>0 pt</b>                      500 ≤ X &lt; 1000 = <b>60 pts</b>                      1000 ≤ X &lt; 1500 = <b>120 pts</b>                      1500 ≤ X &lt; 2000 = <b>180 pts</b>                      2000 ≤ X &lt; 2500 = <b>240 pts</b>                      2500 ≤ X &lt; 3000 = <b>300 pts</b>                      3000 ≤ X &lt; 3500 = <b>360 pts</b>                      3500 ≤ X &lt; 4000 = <b>420 pts</b>                      ≥ 4000 = <b>480 pts</b></p> <p>Nombre de points = Temps de jeu en minutes jouées durant la saison considérée * coefficient âge pour la saison considérée (cf guide méthodologique)</p>	nombre de points	
24	<b>Bonne gestion UEFA</b>	300			
2400	Arriérés de paiement	300	<p>2400 - <b>Absence d'arriérés de paiement envers les clubs de football</b>                      Présence d'arriérés de paiement envers des clubs non justifiés = <b>0 pt</b>                      Absence d'arriérés de paiement envers des clubs ou présence d'arriérés de paiement envers des clubs justifiés ou réglés = <b>150 pts</b></p>		
2401			<p>2401 - <b>Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et sociales</b>                      Présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales non justifiés = <b>0 pt</b>                      Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et/ou sociales ou présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales justifiés ou réglés = <b>150 pts</b></p>		
3	<b>Expérience spectateurs</b>	2 290			
31	<b>Marketing</b>	1 060			
a)	<b>Identité visuelle</b>	390			
31100	Existence de sièges type fauteuil et rembourrés avec habillage charté L2	50	<p>Absence de sièges type fauteuil et rembourrés et/ou nombre de places &lt; 15 personnes = <b>0 pt</b>                      Existence de sièges type fauteuil et rembourrés + habillage charté L2 = <b>50 pts</b></p>	OUI	NON
31101	Largeur et habillage de la zone d'attente des joueurs charté L2	50	<p>X &lt; 3m = <b>0 pt</b>                      3m ≤ X &lt; 4m + habillage charté L2 = <b>25 pts</b>                      X ≥ 4m + habillage charté L2 = <b>50 pts</b></p>	mètres	
31102	Existence d'un branding uniformisé dans l'arène	50	<p>Pas de branding uniformisé = <b>0 pt</b>                      Intégralité des sièges aux couleurs du club = <b>20 pts</b>                      Panneaux partenaires aux couleurs du club = <b>30 pts</b>                      Sièges + panneaux partenaires aux couleurs du club = <b>50 pts</b></p>	OUI	NON



# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>31103</b>	Connectivité	<b>100</b>	31103 - <b>Connectivité des espaces VIP</b> Aucun salon connecté = <b>0 pt</b> 1 salon connecté = <b>25 pts</b> 2 salons connectés = <b>50 pts</b>	nombre salon(s) connecté(s)	
<b>31104</b>			31104 - <b>Connectivité des espaces grand public</b> Aucun espace connecté = <b>0 pt</b> 1 espace connecté = <b>25 pts</b> 2 espaces connectés = <b>50 pts</b>	nombre espace(s) connecté(s)	
<b>31105</b>	Existence d'une zone mixte avec habillage charté L2	<b>100</b>	Absence de zone mixte ou existence d'une zone non chartée = <b>0 pt</b> Zone mixte chartée L2 = <b>100 pts</b>	OUI	NON
<b>31106</b>	Existence d'une application mobile	<b>40</b>	Pas d'application mobile ou application mobile sans les 3 fonctionnalités de base minima = <b>0 pt</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base renvoyant sur d'autres sites ou applications = <b>10 pts</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi = <b>30 pts</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi + 1 fonctionnalité (catering ou vidéo) = <b>35 pts</b> Existence d'une application avec toutes les fonctionnalités sans renvoi = <b>40 pts</b>	OUI	NON
<b>b)</b>	<b>Écrans géants et dispositifs LED</b>	<b>250</b>			
<b>31200</b>	Existence d'écrans géants vidéo et utilisation de contenus mis à disposition par la LFP	<b>100</b>	Aucun écran = <b>0 pt</b>  1 <sup>er</sup> écran charté en exploitation : Moins de 20m2 = <b>0 pt</b> Entre 20m2 et 30m2 = <b>25 pts</b> 30 m2 ou plus = <b>50 pts</b>  2 <sup>e</sup> écran charté en exploitation : Moins de 20m2 = <b>0 pt</b> Entre 20m2 et 30m2 = <b>25 pts</b> 30 m2 ou plus = <b>50 pts</b>	nombre écrans(s) charté(s) et mètres carrés	
<b>31201</b>	Existence d'une alimentation de secours pour les écrans géants	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Pour seulement une partie des écrans géants = <b>25 pts</b> Pour tous les écrans géants = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>31202</b>	Existence d'un dispositif LED	<b>100</b>	Pas de dispositif LED ou autre que niveau 1 ou 2 = <b>0 pt</b> Dispositif LED de niveau 2 = <b>80 pts</b> Dispositif LED de niveau 1 = <b>100 pts</b>	OUI / NON niveau dispositif LED	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
c)	<b>Accueil - Accessibilité</b>	<b>320</b>			
31300	Label restauration grand public	120	Pas de Label = <b>0 pt</b> Label Bronze = <b>50 pts</b> Label Argent = <b>90 pts</b> Label Or = <b>120 pts</b>	niveau du label	
31301	Ratio de places de parking grand public (en fonction de la capacité du stade)	30	Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) inférieur à 5 % = <b>0 pt</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) compris entre 5 % et 10 % = <b>15 pts</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) supérieur ou égal à 10 % = <b>30 pts</b>	pourcentage	
31302	Existence d'un dispositif de covoiturage	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31303	Existence d'une offre couplée billets de stade / transports en commun / mobilité douce	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31304	Existence pour tout personnel d'accueil / sécurité présent en jour de match et accrédité de « signatures d'accueil »	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31305	Existence d'un parking à vélo sécurisé	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
d)	<b>Stratégie digitale</b>	<b>100</b>			
31400	Contenu digital & diversification - Data & CRM	100	31400 - <b>Stratégie contenu digital et diversification</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Poster du contenu au moins une fois par semaine sur chaque réseau social (Facebook, Twitter et Instagram ou autre) entre le 1er juillet et le 31 mai de la saison en cours = <b>30 pts</b>	OUI	NON
31401			31401 - <b>Existence d'une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Avoir une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31402			31402 - <b>Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP en listant les différents fournisseurs utilisés en interne = <b>30 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32	Infrastructures	1 230			
a)	Tribunes	480			
32100	Surface du vestiaire visiteur	50	X < 40 m <sup>2</sup> = 0 pt 40 m <sup>2</sup> ≤ X < 70 m <sup>2</sup> = 15 pts 70 m <sup>2</sup> ≤ X < 100 m <sup>2</sup> = 35 pts X ≥ 100 m <sup>2</sup> = 50 pts	m <sup>2</sup>	
32101	Existence de tribunes	50	2 tribunes ou moins = 0 pt 3 tribunes = 25 pts 4 tribunes = 50 pts	nombre	
32102	Absence de tribunes tubulaires	50	2, 3 ou 4 tribunes tubulaires = 0 pt 1 tribune tubulaire = 25 pts 0 tribune tubulaire = 50 pts	nombre	
32103	Sanitaires	180	32103 - <b>Ratio de sanitaires (en fonction de la capacité du stade)</b> Moins de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = 0 pt Minimum de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = 40 pts Minimum de 12 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 10 WC/1 000 femmes = 80 pts	nombres	
32104			32104 - <b>Présence de papier toilette et savons dans les sanitaires grand public</b> Absence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = 0 pt Présence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = 50 pts	OUI	NON
32105			32105 - <b>Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match</b> Autres cas = 0 pt Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match = 50 pts	OUI	NON
32106	Existence de tribunes couvertes	50	0 ou 1 tribune couverte = 0 pt 2 tribunes couvertes = 15 pts 3 tribunes couvertes = 30 pts 4 tribunes couvertes = 50 pts	nombre	
32107	Existence de sièges individuels avec dossiers / tribunes sécurisées	100	% de points en fonction du % de sièges avec dossier dans le stade ou de places numérotées et délimitées sécurisées par un dispositif anti-déferlement. Si le club ne dispose pas de sièges avec dossier sur une ou plusieurs zones, la présence d'un dispositif anti-déferlement sera valorisée à hauteur du nombre de places couvertes dans la ou les zone(s) correspondantes (valorisation en % de places couvertes dans la continuité des sièges avec dossier).	pourcentage	

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>b)</b>	<b>Sécurité</b>	<b>750</b>			
<b>32200</b>			32200 - Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets de match empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité applicable dans tout le stade Non = <b>0 pt</b> Oui sans analyse en temps réel = <b>15 pts</b> Oui avec analyse en temps réel = <b>50 pts</b>	OUI / NON	Avec ou sans analyse en temps réel
<b>32201</b>	Contrôle des accès	<b>150</b>	32201 - Existence d'un système de corps contraignant pour le contrôle des billets relié(s) au contrôle d'accès Absence de système de corps contraignant relié au contrôle d'accès = <b>0 pt</b> 1 pour 801 spectateurs et plus = <b>0 pt</b> 1 pour 701 à 800 spectateurs = <b>20 pts</b> 1 pour 661 à 700 spectateurs = <b>40 pts</b> 1 pour 601 à 660 spectateurs = <b>70 pts</b> 1 pour moins de 600 spectateurs = <b>100 pts</b>	OUI / NON	Pour combien de spectateurs
<b>32202</b>	Validation par la Commission Infrastructures Stades de la LFP du système de vidéoprotection	<b>200</b>	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>200 pts</b>	OUI	NON
<b>32203</b>	Pourcentage de validation obtenu au référentiel sûreté et sécurité	<b>350</b>	Pourcentage de validation obtenu au référentiel sûreté et sécurité réalisé lors de la saison 2022/2023 : < 20% = <b>0 pt</b> 20% ≤ X < 40% = <b>50 pts</b> 40% ≤ X < 50% = <b>100 pts</b> 50% ≤ X < 60% = <b>150 pts</b> 60% ≤ X < 70% = <b>200 pts</b> 70% ≤ X < 80% = <b>250 pts</b> 80% ≤ X < 90% = <b>300 pts</b> ≥ 90% = <b>350 pts</b>		pourcentage
<b>32204</b>	Présence dans le stade de dispositifs modulables anti-intrusion et/ou antiprojection validés par les autorités locales	<b>50</b>	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Présence a minima d'un dispositif modulable (anti projection ou anti-intrusion) dans l'enceinte du stade = <b>25 pts</b> Présence d'un dispositif modulable (antiprojection ou anti-intrusion) dans l'enceinte du stade validé par les autorités locales = <b>50 pts</b>	OUI / NON	Avec ou sans validation des autorités locales
<b>4</b>	<b>Responsabilité sociétale et environnementale</b>	<b>1 000</b>			
<b>41</b>	<b>Responsabilité sociétale</b>	<b>250</b>			
<b>4100</b>	Ateliers de lutte contre les discriminations	<b>100</b>	3 populations visées : joueurs professionnels / associations de supporters / top management Une population sensibilisée = <b>10 pts</b> 2 populations = <b>60 pts</b> 3 populations = <b>100 pts</b>		nombre de populations sensibilisées

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
4101	Accessibilité des personnes en situation de handicap	150	4101 - <b>Existence d'un dialogue entre le club (réfèrent supporters / réfèrent RSE / stadium manager / réfèrent billetterie) et les supporters en situation de handicap</b> Moins de 2 réunions = <b>0 pt</b> Organisation d'au minima 2 réunions sur la saison passée = <b>50 pts</b>	nombre de réunions	
4102			4102 - <b>Accessibilité de la billetterie en ligne pour les personnes en situation de handicap</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
4103			4103 - <b>Informations d'accessibilité, d'accueil et de service dans le stade, disponibles en ligne à destination des personnes en situation de handicap</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
42	<b>Responsabilité environnementale</b>	750			
4200	Récupération des eaux pluviales pour une utilisation raisonnée	20	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>20 pts</b>	OUI	NON
4201	Quantité de déchets recyclés ou valorisés, hors valorisation énergétique	50	Pas de donnée ou moins de 30% des déchets recyclés ou valorisés, hors valorisation énergétique = <b>0 pt</b> Entre 30 et 80% = <b>20 pts</b> Plus de 80% = <b>50 pts</b>	pourcentage	
4202	Gobelets réutilisables et arrêt du plastique à usage unique	130	4202 - <b>Gobelets réutilisables neutres</b> Pas de gobelets réutilisables neutres = <b>0 pt</b> Mise en place des gobelets réutilisables neutres (= sans logo), non millésimés afin d'éviter l'effet collection = <b>30 pts</b> Mise en place d'un service adapté : resservir dans les mêmes verres, mettre un système de récupération efficace et suffisant (consignes ou bacs de récupération), ou encourager les spectateurs à venir aux matchs avec leurs propres gobelets = <b>30 pts</b> Les 2 initiatives sont complémentaires et le critère ne peut être totalement valorisé qu'en cas d'accomplissement des 2 initiatives.	OUI / NON	
4203			4203 - <b>Zéro bouteille plastique</b> Absence de bouteilles en espaces réceptifs = <b>15 pts</b> Absence de bouteilles en buvette grâce à la mise en place de fontaines = <b>25 pts</b> Absence de bouteilles pour l'organisation (club, bénévole, prestataire, etc.) = <b>15 pts</b> Absence de bouteilles pour les joueurs /staff sportif = <b>15 pts</b> Les points sont cumulables sur ces quatre initiatives.		
4204	Réalisation d'un bilan carbone pour définir une stratégie bas carbone	100	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>100 pts</b>	OUI	NON
4205	Réalisation d'un bilan énergétique (optionnel mais recommandé : selon le référentiel commun du ministère des Sports)	100	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>100 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
4206	Réduction de la consommation électrique de 10% par rapport à la saison précédente	100	Absence de données ou réduction inférieure à 10% = <b>0 pt</b> < 10 % mais mise en œuvre actions concrètes visant à réduire la consommation = <b>50 pts</b> ≥ 10% = <b>100 pts</b>	pourcentage	
4207	Transport des joueurs professionnels	100	Pourcentage de déplacements des joueurs professionnels en bus ou en train direct pour les trajets réalisables en moins de 5h sur la saison N-1 (liste établie par la LFP) : < 50% = <b>0 pt</b> 50% ≤ X ≤ 80% = <b>50 pts</b> > 80% = <b>100 pts</b>	pourcentage	
4208	Signature de la Charte des 15 engagements du Ministère des sports	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
4209	Bonus éclairage LED	100	Éclairage sportif non LED = <b>0 pt</b> Éclairage sportif en LED = <b>100 pts</b>	OUI	NON
		<b>10 000</b>			